



**Bureau  
d'information  
et de  
communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

### **Le Canton veut doper la réalisation d'aménagements pour les vélos dans les agglomérations**

**Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil un crédit de 17,2 millions de francs pour permettre de subventionner les équipements en faveur des vélos dans le cadre des projets d'agglomération. Un renforcement du conseil et de l'appui aux communes, en charge de ces réalisations, est également prévu.**

Le gouvernement soumet à l'adoption du Grand Conseil un crédit d'investissement d'un montant de 17,2 millions de francs pour subventionner la réalisation d'aménagements et d'infrastructures de compétence communale inscrits dans les projets d'agglomération vaudois et bénéficiant à ce titre d'une participation financière de la Confédération.

Les subventions cantonales, à hauteur de 15 ou 20% du coût de réalisation selon le type d'objet, peuvent servir à subventionner les diverses mesures en faveur des vélos. Il s'agit notamment d'aménagements de nouvelles bandes ou pistes cyclables pour sécuriser certains axes; de nouvelles passerelles ou passages inférieurs pour créer de nouvelles liaisons et raccourcir certains trajets; de développer l'offre en stationnement à proximité des gares et arrêts importants pour encourager les déplacements combinant vélo et transports publics ; ou encore de jalonner des itinéraires pour diriger les cyclistes sur des axes sécurisés.

Cette importante manne financière cantonale pourra bénéficier à quelque 40 mesures planifiées dans les agglomérations d'Yverdon, Lausanne-Morges, Chablais et Grand Genève. Ces mesures sont issues des projets d'agglomération de 1re et 2e génération et représentent un investissement total d'environ 67 millions. Les mesures des projets d'agglomération de 3e génération qui seront retenues pour un financement fédéral (décision des chambres fédérales attendue en 2019) pourront également prétendre à une subvention cantonale.

Le crédit d'investissement sollicité par le Conseil d'Etat servira aussi à des actions de sensibilisation en faveur des deux roues et au renforcement de l'activité du Guichet cantonal vélo par l'engagement d'un collaborateur pour une durée de cinq ans. Pour rappel, le Guichet vélo peut accompagner et conseiller les communes dans

l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets. Son renforcement permettra d'intensifier les échanges avec les milieux associatifs, notamment dans le cadre des consultations des projets d'infrastructure.

Dans la droite ligne de sa stratégie cantonale de promotion du vélo adoptée en 2010, le Canton avait déjà débloqué en 2013 un premier crédit de 13,3 millions pour soutenir les mesures vélos de compétence communale, inscrites dans les projets d'agglomération de première génération. La stratégie cantonale de promotion du vélo déploie donc progressivement ses effets.

Le potentiel de développement du vélo est particulièrement grand dans les agglomérations et la réalisation d'équipements participe à la promotion de ce mode de transport complémentaire aux transports publics et aux transports individuels motorisés.

Enfin, rappelons que le Canton agit également sur le réseau routier cantonal, en étudiant l'opportunité de créer des aménagements pour les cyclistes, en concertation avec les milieux concernés, lors de chaque rénovation ou requalification routière.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 octobre 2018

## **TÉLÉCHARGEMENTS**

[EMPD 97 - mesures en faveur des deux roues non motorisés dans les agglomérations](#)